

MISERICORDE, JUSTICE ET IMPUNITÉ

De la conceptualisation au déploiement cohérent en société

INTRODUCTION

Etonnante combinaison

La perspective d'une réflexion qui allie Miséricorde, justice et impunité dans le cadre du thème général de ce colloque vise, à terme, à l'exclusion de l'impunité, véritable gangrène qui mine l'idéal d'un vécu social apaisé en Afrique. La formulation du thème général le suggère avec une évidence singulière : **Justice et Paix, Non-impunité et Miséricorde : clé d'une nouvelle citoyenneté.**

Comment comprendre, en effet, l'aspiration à une nouvelle citoyenneté, sans penser à niveler les frustrations générées par les injustices et impunités qui font persister les sentiments révoltants d'inégalité, d'injustice et d'exploitation de certains par d'autres dans nos sociétés africaines ? Le chantier de la réflexion est à perte de vue et doit déboucher sur l'action engageante pour que cette aspiration prenne corps et ne reste pas un vœu pieux.

Pour ce qui est de la présente conférence axée sur la trilogie Miséricorde, Justice et Impunité, leur conjonction ne saute pas aux yeux tant il est évident que ni miséricorde et justice, ni miséricorde et impunité, encore moins justice et impunité ne semblent s'associer ou s'unir de soi. En effet, il y a comme une incompatibilité à la fois naturelle et culturelle qui ne consent guère à les voir cheminer dans leur déploiement en société. La tâche ne sera pas aisée de les allier déjà dans la réflexion ici, et plus encore, dans leur déploiement en société. Pourtant, quelle nécessité de les voir se mêler, non pas en une fusion déconcertante, mais tout en délimitant chacun d'eux et en les faisant jouer chacun en son temps pour faciliter le vécu social de nos peuples. Si tant est que chacun de ces vocables nomme et désigne un aspect de la réalité sociale et de notre vécu quotidien, il nous faudra arriver à une telle combinaison.

Pour y arriver, notre propos va s'articuler en trois volets. Une première investigation nous portera à l'étymologie, la racine de chacun de nos trois termes pour les saisir dans leur signification originelle. Nous en acquerrons une meilleure compréhension qui nous aidera à les observer dans leur déploiement en société, tel qu'ils sont compris et appliqués dans la vie ordinaire. Les observer dans le réel, sera le deuxième volet de notre réflexion qui nous ouvrira l'esprit à leur impact sur et dans la société.

Nous achèverons alors ce troisième axe en portant nos esprits et nos regards plus loin, comme dans une rêverie féconde. Puisqu'il est évident que l'état actuel des choses ne répond pas encore pleinement à nos aspirations humaines, il nous faut idéaliser pour nous porter plus haut et plus loin. Nous nous efforcerons alors de projeter, comme en rêvant éveillés et les yeux ouverts, l'idéal d'une société transformée et renouvelée où nos trois vocables Miséricorde, Justice et Impunité après s'être déployés en arrivent à un niveau où miséricorde et justice s'enracinent tellement que l'impunité ne puisse plus subsister. Une telle société, non utopique, est bien possible grâce au profil d'une nouvelle citoyenneté que nous tâcherons d'esquisser par la réflexion et les suggestions de tous, et surtout par l'engagement dans l'action sociale à la suite de ce colloque.

1. CONCEPTUALISATION ET DEVELOPPEMENT NOTIONNEL

Les trois concepts clés de Miséricorde, Justice et Impunité constituent la nervure de notre thème de réflexion. Une étroite connexion s'établit donc entre eux du fait de leur prégnance dans la

vie sociale. Aussi nous est-il indispensable de les saisir chacun dans sa quintessence, dans son implication et sa ramification dans le réel et dans ses liens complexes avec les deux autres.

1.1. Conceptualisation et développement notionnel sur la justice

Il va sans dire que l'on ne saurait tarir au sujet de la justice. Cependant, notre approche du concept est bien circonscrite dans le cadre de ce colloque qui nous en indique les aspects à mettre en relief.

De son étymologie et racine latine *Jus, Juris* désignant le droit au sens de permission en matière de religion, la justice est évidemment un principe moral de la vie sociale consacrée également par la doctrine sociale de l'Eglise. Sa symbolisation par la balance qui fait penser à l'équité, la fait concevoir comme la vertu morale et le pouvoir qui œuvre à la reconnaissance et au respect de chacun dans ses droits, c'est-à-dire aussi bien dans ce qu'il est que dans ce qu'il a ou ce à quoi il a droit. C'est en vertu de cela qu'au niveau d'un Etat, la justice constitue un pouvoir, le pouvoir judiciaire à qui échoit le devoir d'arbitrage et d'administration des châtiments. Autant dire que la justice est une clé de la vie sociale. C'est justement cette dimension qui nous préoccupe en cette conférence. Aussi devons-nous préciser de suite qu'il s'agit principalement de la justice sociale au service du bien commun : « *c'est un devoir de justice pour chaque citoyen de concourir au bien commun de la société. La justice sociale est une disposition communautaire* », écrit avec beaucoup d'à-propos Émile Guerry¹.

Dans sa forme de vertu générale, en effet, la justice est le principe directeur et opérant de la vie sociale, en tant qu'exercice d'activités et développement de rapports en vue du bien commun. Ce faisant, elle est la clé de voûte de la structure politique de la société, comme cela se perçoit sous bien des aspects de la vie politique et sociale.

Ainsi, sur le plan juridico-politique, les instances de la justice se traduisent en lois et institutions qui favorisent et créent les conditions de l'ordre sociale ; sur le plan éthico-politique, elle guide le citoyen de l'intérieur, dans la bonne conduite aussi bien privée que publique en vue du bien. C'est ainsi que la justice imprègne tous les rapports interpersonnels, sociaux et politiques dans ses deux formes particulières, à savoir, la justice distributive² et la justice commutative³. Son déploiement sous ses deux formes, de façon concrète, crée l'ordre et assure la paix par la facilitation et la prescription, à la fois, des rapports fondés sur le droit. Aussi, peut-on bien dire que ces deux formes de justice luttent contre tout ce qui empêche la paix d'advenir parce qu'elles empêchent les violations de l'ordre que constitue l'injustice, aussi bien du point de vue individuel que collectif qui devient un véritable désordre social qui conduit à une dégradation des rapports entre les hommes.

Ainsi, la justice en soi, se présente comme une clé de premier ordre de la vie sociale.

1.2. Conceptualisation et développement notionnel sur l'impunité

Si la justice au niveau de l'organisation étatique a, entre autres, une fonction d'administration exemplaire des châtiments, l'impunité fait penser à l'absence ou à la non-application de la justice.

De son étymologie latine *Impunitas*, l'impunité est l'absence de punition, le manque de sanction, de châtiment. Il désigne donc l'état dans lequel se trouve quelqu'un qui n'est pas exposé à des conséquences fâcheuses en raison des actes qu'il a commis.

¹ E. GUERRY, *La doctrine sociale de l'église. Son actualité, ses dimensions, son rayonnement*, Bonne Presse, Paris 1959, p. 142.

² La justice distributive s'applique à donner à chacun ce qui lui revient sans considérations particulières d'égalité entre personnes.

³ La justice commutative a trait à l'échange des droits et devoirs fondé sur l'égalité des personnes.

L'impunité peut être de fait, comme il peut être de droit. Une absence de droit due à une absence de l'Etat en raison d'un contexte politique instable peut bien générer un contexte d'impunité à cause d'une absence de normes ou de règles de conduite humaine. Dans un tel contexte, les délits et exactions ne peuvent donner lieu à des sanctions ; ce qui est regrettable.

Quant à l'impunité de droit, elle peut être instaurée par une volonté politique, comme par exemple la pression de groupes ou de factions puissantes qui légitiment l'impunité par une loi d'amnistie. L'impunité de droit peut aussi provenir d'un processus de réconciliation nationale où l'on se concède, sur le plan national, de passer un coup d'éponge pour l'intérêt général et la survie de tous.

En dehors de ce cas particulier d'absence de châtement, l'impunité est toujours mal perçue et acceptée. Cela va sans dire parce qu'elle dénote d'une inégalité foncière, ou tout au moins de fait, entre les hommes. Or, nous savons que la notion d'égalité est un postulat de premier ordre pour la démocratie. Par ailleurs, l'impunité porte atteinte à la justice qui se révèle à double vitesses.

Nos sociétés africaines actuelles où émerge une conscience nouvelle et qui aspirent à des lendemains meilleurs ne peuvent y arriver tant que sont ruinées les fondations intouchables de l'égalité et de la justice ; toutes choses que l'impunité passe en veilleuse au profit d'une minorité.

1.3. Conceptualisation et développement notionnel sur la miséricorde

La Miséricorde, à l'instar de la justice est un concept riche de sens et sur lequel l'on ne saurait tarir. Ici également, nous allons circonscrire la question dans le cadre du thème qui nous occupe.

Remontant à son étymologie latine, on peut déjà en retenir un double agencement donnant lieu à deux interprétations qui se rejoignent dans le sens final :

Misericordia : qui vient de *Miser, miseria* (pitié) et *cor, cordis* (cœur) : signifiant le cœur plein de pitié, sensible au péché et à la misère humaine du péché.

Ou encore : *miserias* (misère) + *cor* (cœur) + *dare* (donner) : donner le cœur à ceux qui sont en misère, signifiant donner amour à ceux qui souffrent de leur péché.

En somme, la miséricorde fait penser au péché et exprime avant tout le cœur compatissant de Dieu qui se fait indulgent envers ceux qui souffrent d'avoir péché.

Il faut en comprendre que la miséricorde fait appel à la compassion qui va au-delà de la faute commise, du péché. En elle, se manifeste une sensibilité, un sentiment qui dépasse la transgression effective, pour l'effacer en pardonnant. Si le pardon semble se présenter comme la grâce qui efface le péché, la miséricorde en est la source profonde qui sait donner par-delà la faute. Ceci dit, la miséricorde n'opère pas à la légère en banalisant le péché. Si elle est capable de voir par-delà la faute, c'est parce qu'elle est noble en soi et regorge de considérations qui ne la laissent pas s'enfermer dans les ressentiments de la faute commise ou du tort subi. C'est en ce sens que la miséricorde est fondamentalement un attribut divin : « *Dieu est riche en miséricorde* », s'exclame saint Paul. (Eph 2, 4). Le cœur sensible et compatissant au péché dans le 1^{er} agencement du vocable (*Miser, miseria + cor, cordis*) se vérifie de Dieu qui ne se résout jamais à laisser l'homme végéter dans le péché et sa suite logique qu'est la mort. C'est la divine miséricorde qui relève l'homme tout en lui intimant l'ordre de s'abstenir désormais de prendre le chemin de sa propre destruction : « *Va, et désormais, ne pêche plus* », ordonne Jésus à la pécheresse (Jn 8, 11).

Cette miséricorde divine qui relève l'homme se manifeste toujours à lui comme une invite à faire autant. C'est en cela que la miséricorde se trouve être également humaine : verticale de Dieu à l'homme, elle a aussi vocation à être horizontale de l'homme à l'homme, entre individus et surtout entre groupes d'individus, en société. Pratiquée et vécue à l'échelle sociale, elle confère une autre dimension à la réalité sociale, comme nous pouvons nous en rendre compte dans la deuxième partie de cette conférence.

Cette première partie de nos réflexions, consacrée à la conceptualisation et au développement notionnel des termes essentiels de notre thématique nous aura permis de nous préciser davantage la visée de notre thème de réflexion par une meilleure intelligence (ou perception) des vocables importants qui le composent. Se fait alors plus percutant pour nous le défi de donner corps aux connexions internes des réalités sociales dont regorgent ces vocables pour en promouvoir les aspects bienfaisants dans la vie tout en évitant les moins appréciables pour un vécu sociétal conséquent dans nos pays africains.

2. DES NOTIONS AUX REALITES : LE VECU SOCIETAL COMME EXPRESSION ET DEPLOIEMENT DES CONCEPTS

Le développement notionnel des lignes précédentes est ordonné à cette deuxième partie de nos réflexions. Dans la première partie, en effet, nous avons acquis une plus grande intelligence du sens de ces vocables et de notre thème réflexion, pour devenir plus sensibles à ce qu'ils évoquent et à leur réalité existentielle dans notre propre vie et dans le quotidien de nos sociétés africaines.

2.1. Le pouvoir évocateur des mots : les idées font bouger le monde

Miséricorde, Justice et Impunité. A l'évocation de chacun de ces mots, tous et chacun ici avons pu faire mentalement un rapide tour d'horizon sur le sens et la portée de chacun d'eux. Un tel tour d'horizon rapide a pu se faire en lien non seulement avec notre culture et notre bagage intellectuel, mais plus encore avec la charge que nous portons en vertu de notre provenance, de nos responsabilités et de l'espérance de nos peuples que nous représentons ici. Tel est le pouvoir évocateur des mots. Car la parole exprimée à travers des mots, ne laisse jamais indifférent mais suscite sentiments et réactions. Ce pouvoir ne consent pas à ce que la Parole soit utilisée et manipulée à la légère.

Tous et chacun ici, nous sommes, en tant qu'africains et chrétiens, du moins pour la plupart, nous sommes aguerris sur ce que j'appellerais la « Charge pondérale » de la Parole. La parole pour un africain, ne peut se dire à la légère. Elle a une portée qui dépasse celui qui la prononce. Car elle engage. Elle produit des effets que l'on ne peut plus maîtriser. La parole est vie. Aussi, mérite-t-elle respect et circonspection. La parole, comme on le dit dans un de nos dialectes du sud-Bénin, est un Ancien⁴. La parole⁵ pour un africain, mérite toute considération. D'où la notion du respect de parole donnée par les anciens. La parole engage votre vie et vous ne pouvez pas la manipuler à volonté. Malgré la diversité culturelle de l'Afrique, ce dernier point constitue l'un des traits forts de l'unité culturelle de l'Afrique.

Si la parole mérite un tel respect, c'est également en vertu de la force des idées. La parole, en effet, sert, entre autres, à exprimer des idées, des convictions dont l'action peut être très puissante. Ne dit-on pas, en effet, que les idées font bouger le monde ? Cela se vérifie aisément, car il n'y a rien de plus puissant qu'une bonne idée semée dans les esprits et les cœurs qui fasse son chemin jusqu'à enraciner une conviction qui propulse dans l'action. Les révolutions et les guerres qui n'ont parfois été que des fantasmes d'un homme ou d'une minorité nous en fournissent des preuves à foison. Mais plus encore les religions avec leurs cortèges de martyres mordus à la cause de leurs prophètes, de leurs gourous ou de Dieu, tout court.

⁴ Il s'agit du Fongbé, la langue la plus parlée au Bénin, très répandue dans le sud du Bénin et tendant à se généraliser dans tout le pays.

⁵ Si l'homme africain a une telle considération pour la parole, l'homme africain devenu chrétien en a encore plus. Car, la Parole, *Verbum* (latin) est encore plus évocatrice pour lui. Le Verbe de Dieu, c'est bien Jésus, Fils de Dieu, la 2^{ème} personne du Dieu Un et Trine en qui il croit, fondement et fin de toute la foi chrétienne.

Si la parole, les idées ont une telle vertu (*virtus : force*), pourquoi n'arrivons-nous pas à en générer de si puissantes qui puissent faire leur chemin dans le cœur et la vie de nos sociétés africaines pour tout révolutionner de l'intérieur ? Ou alors, serions en un si profond déficit de pensées que nous ne pouvons pas en élaborer qui tiennent la route et libèrent un pouvoir fédérateur qui rallie les africains autour d'un même idéal ? Comment arriver à générer, entretenir et donner vie à nos ambitions propres à l'échelle d'une société, d'un village, d'un pays, du continent pour les faire advenir dans la réalité par l'action concertée ? Ces interrogations qui semblent repartir à zéro sont en retard, parce que ce ne sont pas les idées qui font défaut à toute cette intelligentsia africaine. Mais alors où est-ce que le bât blesse ?

Le même sort adviendrait à nos réflexions sur la trilogie Miséricorde, Justice et Impunité si nous ne faisons pas ces considérations générales sur le comment faire prendre corps à nos idées et à nos nobles idéaux pour que l'impunité ne s'érige pas arrogamment en norme, mais plutôt pour que la justice ait droit de cité et que la miséricorde aide à décongestionner l'atmosphère sociale. C'est bien la prise de conscience que nous en sommes encore loin qui justifie nos réflexions sur la question. Mais où en sommes-nous de ces réalités d'impunité et de justice dans nos sociétés, dans nos pays, dans notre chère Afrique ?

2.2. Regard kaléidoscopique sur nos réalités en matière d'impunité et de justice

L'avènement de la démocratie en Afrique a consacré la séparation des pouvoirs, donnant à nos peuples un espoir réel en matière de justice. L'expérience démocratique elle-même se poursuit cahin-caha avec des fortunes diverses et variées suivant les pays.

Pour ce qui est de la justice en tant que pouvoir judiciaire à qui échoit le devoir d'arbitrage et d'administration des châtiments, il va sans dire que la satisfaction totale reste à atteindre pour tous, dans nos pays. Pour ne s'appesantir que sur la seule réalité béninoise, on peut commencer par saluer des décisions courageuses de justice qui dénotent d'une certaine indépendance de la justice et donc de la séparation réelle des pouvoirs, dans un passé non lointain, et sans nul doute encore aujourd'hui. Mais force est de constater que des frustrations en matière de justice rendue (ou non rendue) ne manquent pas dans la société béninoise.

Même sur le plan de la justice sociale en tant que disposition communautaire, ou mieux, une inclination intérieure qui inspire l'activité économique-sociale, il reste encore beaucoup à faire pour arriver à une plus grande solidarité aussi bien entre les individus, les groupes que les différentes classes sociales⁶. Le défi est encore entier d'arriver à éliminer le scandale de la misère, les inégalités sociales et la mauvaise répartition des avantages sociaux en assurant une plus juste participation de tous au bien commun. C'est là, en effet, une exigence de la vie sociale et un seuil en-dessous duquel on ne peut descendre et prétendre œuvrer pour la construction et la bonne marche de la cité.

Outre le sentiment d'injustice éprouvé, la plus grande frustration provient de l'impunité arrogante. Leurs acteurs et protagonistes sont au nombre des politiciens-acrobates qui réussissent toujours à se repositionner pour se mettre dans le rang des vainqueurs, de la mouvance pour s'assurer la protection de ceux-là même qui ont pour devoir de les interpeler. Il va sans dire que ce n'est pas là l'apanage des seuls politiques béninois, ni africains. La réalité est partout présente. Cela couve les inégalités criardes entre individus, entre divers corps de la société, entre contrées, villages et villes au sein d'une même Nation.

De telles impunités et inégalités constituent une véritable gangrène à une vie sociale apaisée. Comment peut-on vivre en paix et en bonne cohésion sociale avec des personnes dont vous savez que leur fortune et leur bonheur sont construits sur votre ruine ? Ou que les biens et le bien-être dont se targuent certains vous ont été subtilisés ? Cela en appelle à l'avènement d'une justice

⁶ Cf. R. SPIAZZI, *Principi di etica sociale*, ESD, Bologna 1989, p. 125.

attendue par la mise en application des mécanismes requis pour que chacun rentre dans ses droits et que lui soit assuré le respect dans ce qu'il est et dans ce qu'il a. Un tel avènement ne manquerait pas de faire advenir le bien-être, la paix et la cohésion sociale tant souhaités par nos peuples et pour nos pays.

2.3. Décongestionner l'atmosphère sociale : la miséricorde entre Impunité et Justice

A la lumière de la réalité prégnante de la justice qui se fait attendre et de l'impunité qui se paye droit de cité jusqu'à s'ériger en règle, il va sans dire que la frustration est palpable dans nos pays et l'atmosphère sociale s'en ressent.

L'on ne se lassera pas de rappeler le facteur déstabilisant et démobilisateur que constitue l'impunité dans un pays qui se fraye un chemin vers le bien-être requis auquel tout citoyen aspire. Ce qui devrait être établi ce n'est pas que certains se permettent des libertés indues, sans crainte d'être rattrapés pour rendre gorge, mais plutôt que les incartades de tous ordres soient nivelées par la rigueur du fonctionnement de l'ordre normal établi. De la sorte, les institutions et ceux qui sont chargés d'en assurer le bon fonctionnement peuvent être crédibles et mériter la confiance des citoyens. Ces derniers prenant acte du fonctionnement réel de l'ordre établi, sauront se régler, chacun à son rang et vaquer à leurs devoirs d'état, pour participer pleinement à l'animation de la vie sociale et politique.

Dans un tel contexte où la justice joue d'abord son rôle de régulation, d'arbitrage et d'administration des châtiments, la miséricorde pourrait avoir droit de cité, comme un dépassement de la justice. Certes, la miséricorde ne saurait remplacer la justice, ni l'occulter. En effet, la justice est de l'ordre du droit, de l'institution. Elle a pleinement son rôle incontournable dans toute société qui se respecte et promeut ses composantes. Car elle règle les rapports entre citoyens, sur la base d'un contrat de droit.

Mais, comme on le sait et comme cela arrive souvent, la justice n'arrive pas à bout de tout, et surtout pas de tous les conflits. Ses solutions sur mesure, font parfois, pour ne pas dire souvent, des victimes et des mécontents. Cela en appelle à une logique autre que celle du droit qui tâche de faire autrement la part des choses. Or, on sait que très souvent, la limite est ténue et qu'il est difficile de faire vraiment la part des choses. C'est là le point d'ancrage de la justice avec la miséricorde.

La miséricorde en son sens étymologique que nous avons évoqué plus haut, fait appel au cœur, à la compassion, à la relation, à l'humanité. Il y a aussi besoin de ces considérations dans les relations humaines et dans le vécu social. Si les relations entre les hommes ne sont basées que sur le droit – ce qui est indispensable – le risque est grand d'une sclérose des relations sociales. Aussi est-il indispensable que de temps à autres intervienne une logique autre que celle uniquement basée sur le droit et qui fasse appel à d'autres dimensions de la personne humaine et de notre vivre-ensemble. C'est en ce sens que l'enseignement social de l'église ne se contente pas de la stricte justice dans les rapports sociaux. L'Eglise va au-delà de la simple justice et y voit même déjà un esprit, celui de l'amour ordonné par Dieu pour le prochain et pour Dieu Lui-même. Elle ne peut donc s'empêcher d'évoquer, en même temps que la justice, l'amour-charité source de la miséricorde qui, sans occulter la justice, la dépasse infiniment. Car, l'essence même de la charité, c'est l'amour gratuit de Dieu aimé pour lui-même et qui nous porte à aimer également le prochain de la même gratuité. En cela, la miséricorde qui en résulte est capable de dépasser le droit et de porter chacun à céder du sien, sans autres considérations juridiques. Cela peut également se vivre à l'échelle d'une société, d'une Nation qui en arriverait à se rendre compte qu'elle a d'autres fondements que le seul domaine du droit et du devoir. La miséricorde est de cet ordre.

De telles considérations peuvent arriver à bout de tout conflit et faire repartir tout un peuple dans le bon sens de sa régénération. Quand la charité-miséricorde se mêle de la vie sociale, les

rapports sociaux sont plus imprégnés d'objectivité, de gratuité, d'oblativité, d'intériorité et de générosité⁷. Avec la miséricorde, c'est tout le monde qui est gagnant sans que personne ne soit lésé.

3. REDUIRE LE FOSSE ENTRE LES CONCEPTS ET LEUR REALITE : LA TENSION VERS L'IDEAL

Miséricorde, Justice et Impunité. Concepts, notions, réalité et vie. Il y a un saut à faire pour que leur réalité soit. Cette réalité et cette vie se déploient dans le vécu social. Aussi, Dieu qui a créé l'homme à son image l'a-t-il doté de sociabilité, comme l'écrivait le Pape Jean XXIII dans son encyclique *Pacem in terris*, pour qu'il vive en étroite relation et communion avec ses semblables, dans une société organisée : « *Pour l'homme, créature naturellement sociale et politique, la vie sociale n'est pas quelque chose de surajouté, mais plutôt une dimension essentielle qui ne peut être éliminée* »⁸. Cela est vrai de tout homme et plus particulièrement de l'homme africain dont la personnalité est communautaire. Affirmer que la personnalité africaine est communautaire, c'est dire que l'individu se reçoit de sa communauté d'appartenance⁹, et il se doit, en retour de se mettre à la disposition de cette dernière à qui il revient lui assurer le bien-être auquel toute personne humaine aspire légitimement. C'est dire que le vivre-ensemble en société organisée ou en une Nation doit toujours tendre vers un idéal de bien-être pour chacun et pour tous.

3.1. L'aspiration humaine comme devoir d'effectivité

Toute personne humaine et toute société portent leurs désirs vers un idéal. Cette aspiration est un fait humain de grande portée qui soutient et stimule l'existence aussi bien individuelle que communautaire. Eu égard à cette aspiration, l'homme est un éternel insatisfait qui met la barre très haute en se portant vers un idéal toujours plus élevé. Cela est tout à son honneur car l'homme a de grandes potentialités, aussi bien individuellement qu'en société organisée.

Il faut en retenir alors que l'aspiration humaine qui fonde tous ses appels et interpellations, qui le pousse vers la recherche du mieux-être en des lieux où cela lui est réalisable, voire notre actuel rassemblement en ce lieu pour commémorer les 20 ans d'engagement de l'IAJP/CO dans la réflexion et l'action sociale au Bénin par la réflexion sur les différents thèmes proposés à notre réflexion, tout cela participe de cette tension vers l'idéal et de cette quête du bien-être pour tous. A l'aspiration vers un idéal qui est une élévation du cœur et un mouvement de l'être vers une vision projetée doit correspondre une réponse en terme de devoir et de nécessité de s'activer pour que cela advienne. En d'autres mots, une réponse adéquate doit correspondre à la tension vers l'idéal. C'est ainsi que l'on peut donner corps et vie à l'idéal poursuivi par la mise en place du nécessaire pour que ce à quoi l'on aspire puisse advenir. L'aspiration humaine appelle un devoir d'effectivité qui, à son tour, requière la mise en mouvement de tout et de tous pour son avènement. L'on ne peut donc relâcher ou se donner du repos tant qu'on n'y est pas arrivé.

3.2. Nécessité de se remémorer l'idéal à atteindre : la veille citoyenne commune

La tension vers l'idéal peut, malheureusement connaître un relâchement. Il en est souvent ainsi lorsque la tension n'est pas soutenue et si l'on ne voit rien poindre à l'horizon. Il y a là un défi

⁷ *Idem*, p. 131.

⁸ CONSEIL PONTIFICAL « JUSTICE ET PAIX », *Compendium de la Doctrine sociale de l'église*, Libreria editrice vaticana, Vatican 2005, p. 216.

⁹ C'est particulièrement l'ethnie, le clan ou autre regroupement qui se réclame d'une origine commune. La preuve caractéristique de cette appartenance se trouve dans les rites d'accueil et d'intégration à la naissance et tous les autres aux différentes étapes importantes dans la vie, jusqu'aux cérémonies funéraires. Ces différents rites diffèrent suivant les familles, les régions et autres.

important de maintenir la tension par une espérance soutenue et par l'action active. Car baisser la garde ou relâcher la tension, c'est condamner l'aspiration à une mort certaine.

A l'échelle d'une société ou d'une Nation, cela requiert une veille citoyenne concertée. Il n'est pas rare, en effet, que l'idéal de société à laquelle l'on a adhéré par l'action politique soit trahi par ceux qui en ont été les promoteurs. Nous sommes désormais habitués aux promesses électorales sans lendemain, dans nos pays africain. Cela est d'autant plus facile que très souvent les candidats ne sont pas élus sur la base d'un programme de gouvernement écrit, soutenu et publié sur lequel on peut les interpeller plus tard. Même si c'était le cas, l'accession au pouvoir leur assure une position dominante qui les fait redouter, si eux-mêmes ne se transforment pas en monstres méconnaissables, une fois élus.

Cependant, cela ne doit pas éteindre l'ardeur des citoyens. Comme la veuve de l'évangile ne se lassait de réclamer justice au juge sans justice, il leur revient d'interpeller et de rappeler sans relâche l'idéal vers lequel on doit tendre. Telle est la mystique du veilleur qui ne se donne pas de repos, tant son devoir de veille est prenant et vital. Ce défi est de portée nationale. Tous et chacun doivent le relever ensemble. Mais cela nécessite au préalable, la connaissance de ses droits et devoirs, la formation et l'information sur la réalité du vécu social, toutes choses qui aident à se remémorer d'abord le type de vie et de société auquel ils aspirent pour arriver à interpeller sans trêve ceux qu'ils ont porté au sommet de l'Etat pour les y conduire. Ce faisant, l'on travaillerait chacun et tous pour le bien-être de chacun et de tous. Le défi est donc commun de se porter ensemble vers un idéal de société auquel tous aspirent.

3.3. Quel profil pour un nouveau type de citoyenneté

Le recul de l'ignorance par l'instruction mise à la portée d'une bonne majorité de la population porte des fruits visibles et palpables à notre époque. Une évidente prise de conscience, grâce à une meilleure compréhension des mécanismes de la gouvernance et de la vie sociale se fait jour, et va s'accroître avec le temps. On est en droit d'en espérer un changement qualitatif aussi bien dans la gouvernance que dans le vécu social ordinaire. Aussi, peut-on esquisser le profil d'une nouvelle citoyenneté, pour l'homme de nos jours déjà, et plus, pour les générations futures qui ne devraient plus tolérer ou se permettre certaines choses, ni se laisser gouverner comme par le passé. Avec l'aide de la communication et du multimédia, une révolution est en cours, avec ses méfaits et ses bienfaits.

Le citoyen d'aujourd'hui et de demain, à la lumière du large champ de la connaissance à sa portée doit pouvoir être patriote convaincu. En effet, le développement des moyens de communication et la facilité de mobilité de l'homme de nos jours n'occultent pas la conscience de l'origine et de l'appartenance propre. Aujourd'hui plus que jamais, la culture se révèle identitaire et la promotion des cultures locales jusqu'à l'international en est la preuve. Le citoyen du monde est d'abord citoyen de quelque part dans le monde. Il faut qu'il en soit convaincu.

Ce citoyen devra aussi être formé et informé. Dans un monde qui promeut la compétence et la qualification, l'on s'isolerait en ne se donnant pas la chance d'apporter la contribution de son savoir et de ses compétences pour le bien de l'humanité. Formé, le citoyen doit être également informé. Les moyens d'information foisonnent et se trouvent à portée de main. Ne pas les saisir et en faire usage, constitueraient une limite déplorable au citoyen. Enraciné, convaincu, formé et informé, le nouveau type de citoyen doit avoir l'esprit d'ouverture au monde, à d'autres réalités culturelles. Etant donné que c'est l'homme qui fait la culture et qui en vit, tout cela doit l'ouvrir aux dimensions de la personne humaine et à sa vie. Cette vie se fait concrète dans le vécu quotidien dans la collaboration et l'harmonie avec le monde autour de soi. Aussi, la citoyenneté nouvelle doit-elle mettre l'accent sur tout ce qui favorise et facilite la cohésion, le partage et l'harmonie avec les autres, en excluant les inégalités et toute source de frustration.

Il s'agit là d'un idéal, mais il n'est pas utopique. L'existence humaine terrestre qui ne doit se vivre qu'en société organisée entre personnes humaines devrait pouvoir se dérouler dans une convivialité concertée si chacun y mettait du sien. Cette proposition se fonde sur le besoin que les hommes ont les uns des autres. En être conscient et se le remémorer, nous aguerrirait pour un meilleur vivre-ensemble auquel contribue cette esquisse d'une nouvelle citoyenneté.

CONCLUSION

La miséricorde comme harmonie et équilibre entre la non-impunité et la justice

Miséricorde, Justice et Impunité. Le chantier de la réflexion quoique prometteur s'était révélé complexe au début. Il ne pouvait pas en être autrement au regard des vocables en présence, vue leur réalité profonde dans le quotidien de nos pays. L'impunité révoltante de soi, ne pouvait prétendre s'allier ni la justice ni la miséricorde ; et la justice consent difficilement à faire des concessions à l'impunité et à la miséricorde. Chacun dans son domaine a ses prérogatives et son déploiement propre qui ne le cèdent pas nécessairement ni facilement à l'autre. Il y a, cependant, une réalité commune qui les lie et les oblige à une incontournable concession : la réalité sociale, la vie. La vie est, en effet, le premier bien à promouvoir et à défendre. Tout lui est ordonné et c'est encore elle qui œuvre à l'harmonie de tout.

Aussi, les concepts de Miséricorde, Justice et Impunité ont-ils fait l'objet d'une réflexion approfondie dans l'optique de la promotion de la vie et de la dignité humaine. Dans ce sens, leurs divergences et oppositions ont plutôt été aplanies pour déboucher sur une possible combinaison. Dans la visée de promotion de la vie et de la dignité humaine à la lumière de la nouvelle citoyenneté, la justice a pleinement droit de cité. Elle doit s'exercer de plein droit. La justice sociale va pouvoir œuvrer au bien-être de chacun et de tous. Dans un tel texte contexte social où ne devrait plus exister l'inégalité sociale, l'impunité non plus n'aurait droit de cité. Ce sera au finish le règne de la Miséricorde, la compassion qui, s'il en était besoin, arriverait à faire l'équilibre qui aiderait à faire des concessions à l'impunité en lien avec la justice que l'on ne peut occulter. La miséricorde dans son déploiement faciliterait les relations sociales qui ne seraient plus uniquement basées sur les droits et devoirs, mais également sur d'autres valeurs et dimensions de la personne humaine ainsi que de la société et du vivre-ensemble des hommes. C'est dire qu'il nous reste encore beaucoup à connaître dans notre engagement pour le bien de la personne humaine et de la société. Seule une grande ouverture d'esprit et de cœur peut nous aider à y arriver dans la pleine conscience des multiples dimensions de la personne humaine.

Les multiples aspects de la connaissance et du savoir ouverts à tous de nos jours devraient y aider. Car la connaissance est gage d'ouverture d'esprit. La meilleure preuve du savoir et de la science acquise doit apporter un changement notable à l'existence de la personne humaine elle-même avant de l'induire à œuvrer pour la transformation de la société. Cet espoir est permis en vue d'une citoyenneté nouvelle. Nos sociétés africaines doivent y travailler. Nos réflexions et engagements devraient y aboutir pour le bien de chacun et de tous.

Père Alain DOSSEH, Docteur en Théologie Morale